Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Haguenau-Wissembourg
Nombre d'élus : 19
Élus : 19
En fonction : 19
Présents : 16

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 septembre 2024

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Steve FUHRMANN- Mme Florence GUTH Mme Aurélia HEINRICH - Mme Aniko JUNG - Mme Agnès KAMMERER M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN - Mme Anne-Sophie LEMMEL M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER Mme Sandra WILLMANN.

Absents excusés :

- M. Alain BIETH avec pouvoir à M. Gérard MITTELHAEUSER
- M. Jean-Luc GWISS avec pouvoir à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER
- Mme Elisabeth JAECK avec pouvoir à Mme Sandra WILLMANN

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

10. RÉVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE COMMUNAL

Rapporteur : le maire ;

Les tarifs des concessions de terrains et de columbariums du cimetière communal ont été arrêtés par une délibération du 12 février 2019, pour une durée de 15 ans renouvelable, et s'établissent comme suit :

Concession de pleine terre - Simple (2m²)	150 €
Concession de pleine terre - Double (4m²)	300 €
Concession de pleine terre - Triple (6m²)	450 €
Concession de pleine terre - Quadruple (8m²)	600 €
Caveau - contrat initial	3 050 €
Caveau - renouvellement	1 500 €
Columbarium - contrat initial	800 €
Columbarium - renouvellement	400 €

À l'issue des travaux d'extension du cimetière, un nouveau format de tombe est mis en place et s'ajoute à la liste ci-dessus, à savoir :

- Concession de pleine terre - simple (1 m²) 1m x 1m
- Il est proposé, d'appliquer le tarif de 75 € à cette tombe, en cohérence avec les tarifs existants.

Publication sur le site internet de la commune le : 13/09/2024

Accusé de réception en préfecture
067-216703017-20240910-DE_10_SEPT2024-DE
Date de télétransmission : 13/09/2024
Date de réception préfecture : 13/09/2024

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

➢ **DECIDE** de fixer les tarifs des concessions au cimetière communal de Mommenheim, à partir du 11 septembre 2024, pour une durée de 15 ans renouvelable, comme suit :

- Concession de pleine terre :

Simple – 1m x 1m	75 €
Simple - 2 m x 1m	150 €
Double - 2 m x 2 m	300 €
Triple - 2 m x 3 m	450 €
Quadruple - 2 m x 4 m	600 €

- Caveau :

Contrat initial	3 050 €
Renouvellement	1 500 €

- Columbarium :

Contrat initial :	800 €
Renouvellement	400 €

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

Le Président, **Francis WOLF, maire.**

Le (la) secrétaire de séance, **Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER, adjointe au maire.**

Publication sur le site internet de la commune le : 13/09/2024

Accusé de réception en préfecture
067-216703017-20240910-DE_10_SEPT2024-DE
Date de télétransmission : 13/09/2024
Date de réception préfecture : 13/09/2024